



Intitulé du projet: *Plateformes multifonctionnelles (PTFM) et autonomisation des femmes des Préfectures de Coyah et Forécariah*

Numéro du projet: 00104132/00105846

Partenaire de réalisation¹: PNUD

Date de démarrage: 13 Mars 2018

Date d'achèvement: 12 mars 2020

Date de réunion du CAP: 1^{er} Mars 2018

Description succincte

Le projet relatif aux « Plateformes multifonctionnelles (PTFM) et autonomisation des femmes des Préfectures de Coyah et Forécariah », est une sous composante du projet de Reconstruction de la route Coyah-Forécariah et rentre dans le cadre de la prise en compte des questions sociales et de l'égalité des genres des projets des infrastructures routières financés par la Banque Africaine de Développement.

Les préfectures de Coyah et Forécariah concernés par le projet de réhabilitation de la route font partie des six préfectures de la Basse Guinée avec une population de 416.803 habitants dont 263.192 femmes (RGPH3,2014). Cette zone couvre quatorze (14) communes qui sont : Forécariah centre, Benty, Kaback, Farmoréah, Kakossa, Maférinyah, Moussayah, Sihourou, Allasoyah, Kalia, Coyah centre, Manéah, Kouria et Wonkifong. Les activités économiques qui y sont pratiquées sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et le commerce. Ces deux préfectures disposent également des plaines d'eau douce et de mangroves propices au développement de la riziculture et du maraîchage. Les femmes sont très actives dans les activités de maraîchage, d'extraction de sel iodé, d'huile de palme et la commercialisation des produits agricoles. Cependant, les aléas climatiques conjugués à une pression anthropique importante avec la dégradation des sols et des ressources en eau dues au développement de l'habitat concourent à fragiliser les bases du développement des communautés. En outre, dans le contexte rural caractérisé par la pauvreté, l'impact de la maladie à virus Ebola et l'exclusion socioéconomique de la femme, le projet d'installation des plateformes multifonctionnelles autour desquelles seront développés un paquet de services intégrés contribuera à l'autonomisation des femmes, l'équité de genre ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques du projet sont : i) faciliter l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et alléger la charge de travail domestique des femmes ; ii) promouvoir la diversification des activités économiques et génératrices de revenus en faveur des femmes dans la production, la transformation et de commercialisation dans les chaînes de valeurs des filières agricoles porteuses, améliorant leur pouvoir économique ainsi que leur statut social; iii) renforcer les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes des deux zones pour une meilleure participation à l'économie locale à travers l'exploitation des plateformes multifonctionnelles et les activités génératrices de revenus ; et iv) renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des populations des préfectures de Coyah et Forécariah à travers le renforcement du rôle des femmes dans la prévention, la gestion des risques liés aux maladies à potentiel épidémique et la sécurité routière.

¹Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être com

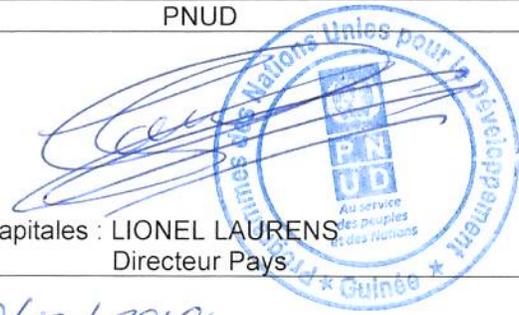
- Produit 1 : 10.000 ménages ruraux des préfectures de Coyah et Forécariah ont accès aux services énergétiques fournis par 8 plateformes multifonctionnelles
 Gender Marker : 3

- Produit 2 : 16 organisations féminines à base communautaire (associations, groupements et coopératives) disposent des capacités managériales et des compétences nécessaires pour assurer la gestion des plateformes multifonctionnelles et mener des activités génératrices de revenus.
 Gender Marker : 3

- Produit 3 : 5.000 ménages ruraux sont dotés de foyers améliorés et sensibilisés sur la gestion durable de l'environnement
 Gender Marker : 3

- Produit 4: 10.000 ménages des préfectures de Coyah et Forécariah appliquent, de manière durable, les mesures de prévention des maladies à potentiel épidémique telles que le VIH/SIDA et la maladie à virus Ebola
 Gender Marker : 3

Total des ressources nécessaires :	1 749 992	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	179 147
	Donateur :	1 570 846
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
À financer :	N/A	

Gouvernement	PNUD
	
Nom en capitales : OUMOU CAMARA Ministre des Travaux Publics	Nom en capitales : LIONEL LAURENS Directeur Pays
Date :	Date : 20/03/2018

²Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Guinée couvre une superficie de 245 857 km² pour une population de 10,5 millions d'habitants. Elle est constituée de quatre régions naturelles : Guinée Maritime ou Basse-Guinée, Moyenne Guinée ou Fouta-Djalon, Haute Guinée ou la savane et la Guinée forestière.

Malgré ses immenses ressources minérales naturelles, abondantes et diversifiées (bauxite, fer, etc.), la Guinée figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Cela s'explique principalement par un héritage de performances macroéconomiques mitigées, la faiblesse des structures de gouvernance, l'instabilité politique et l'insécurité observées à partir de la fin des années 1990.

Depuis son émergence de l'isolement politique grâce aux élections démocratiques de 2010, la Guinée a fait des progrès significatifs pour se stabiliser politiquement et économiquement jusqu'à ce que la survenue de la maladie à virus Ebola (EVD) ait frappé le pays en 2014. Les efforts du Gouvernement pour stabiliser le cadre macroéconomique et remettre le pays sur le sentier de la croissance, ont été anéantis par l'épidémie de la Maladie à virus Ebola (MVE) et ses multiples conséquences dévastatrices. Le taux de croissance du PIB est passé de 2,3% en 2013 à 1,1% en 2014 et à 0,1% en 2015. Les revenus ont diminué et la pauvreté reste élevée (55% en 2012 au niveau national, 65% dans les zones rurales). L'indice de développement humain de la Guinée (IDH) était de 0,4143 en 2016, ce qui classe le pays au 183^{ème} rang sur 188.

Les femmes représentent un peu plus de la moitié (51,7%) de la population et un tiers des guinéens est jeune, entre 15 et 35 ans. Il existe de grandes disparités entre les femmes et les hommes, selon l'indice de Genre de l'OCDE (SIGI-Index⁴, 0,3206 en 2014). L'indice Gini de 0,317 (2012) montre également les inégalités dans la société guinéenne. Les jeunes et les femmes ont un taux de chômage élevé (46% d'hommes, 50,4% de femmes et 83% de jeunes⁵) et un accès limité aux ressources productives, y compris à la terre, au crédit et aux équipements de production. La plupart des femmes qui travaillent (90%) et les jeunes (84%) occupent principalement des emplois précaires dans l'agriculture et les secteurs informels sans revenus stables et une protection sociale. Dans le secteur agricole, les statistiques montrent que la majorité des femmes guinéennes vivent en zone rurale et consacrent 80% de leur temps aux activités agricoles. Elles jouent un rôle essentiel dans le soutien à la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, la génération de revenus et le bien-être en général, tout en assurant la plus grande partie du travail domestique non rémunéré et non évalué. Malgré cette contribution importante, 78,5% d'entre elles sont des aides agricoles et ont généralement un accès limité aux ressources productives (terre, énergie, eau, pâturages, forêts, intrants agricoles, crédit et épargne, services de vulgarisation agricole, information, technologie et marchés). Ce qui limite leurs droits, leur potentiel ainsi que leur capacité d'auto-organisation et de résilience aux changements climatiques aux catastrophes naturelles. Quand des sources alternatives de subsistance et de revenus doivent être trouvées, par exemple en cas de sécheresse ou d'inondation le fardeau du travail supplémentaire retombe souvent sur les femmes et filles, ce qui en rajoute encore à leurs charges de travail domestique non rémunéré, limitant leur temps disponible pour les activités éducatives ainsi que leur participation au travail rémunéré. Les femmes et les filles ont aussi payé un lourd tribut à l'épidémie à virus Ebola à cause principalement de leur rôle social dans les familles et communautés en matière de soins à apporter aux malades. Plus de 1.200 veuves et 643 femmes et filles guéries d'Ebola ont été enregistrées avec un âge variant de 8 à 49 ans. Plus de la moitié des décès par suite d'Ebola concernent des femmes actives, exacerbant ainsi la vulnérabilité des enfants et des adolescents. La crise d'Ebola a davantage exacerbé la pauvreté et les inégalités au détriment des femmes.

Les préfectures de Coyah et Forécariah concernées par le projet de réhabilitation de la route font partie des six préfectures de la Basse Guinée avec une population de 416.803 habitants dont 263.192 femmes soit 63,14 % (RGPH3,2014). Cette zone couvre quatorze (14) communes qui sont : Forécariah centre, Benty, Kaback, Farmoréah, Kakossa, Maférinyah, Moussayah, Sihourou, Allasoyah, Kalia, Coyah centre, Manéah, Kouria et Wonkifong. Les activités économiques pratiquées sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et le commerce. Elles disposent des bas-fonds, des plaines d'eau douce et de mangroves propices au développement de la riziculture, du maraîchage et de la saliculture améliorée. Les femmes sont très actives dans les activités de maraîchage, d'extraction de sel iodé, d'huile de palme et la commercialisation des produits agricoles et halieutiques. Cependant, les aléas climatiques conjugués à une pression anthropique importante avec la dégradation des sols et des ressources en eau due au développement de l'habitat concourent à fragiliser les bases du développement des communautés, aggravant ainsi la pauvreté dans ces communautés rurales. La situation socio-économique des femmes y reste précaire, alors qu'elles jouent un rôle important dans l'approvisionnement de Conakry en produits maraichers et fruitiers. Ce sous-secteur est confronté aux difficultés d'accès aux zones d'exploitation agricole. Les femmes seront les principaux bénéficiaires du projet routier ainsi que des initiatives qui vont se créer autour du projet en l'occurrence l'installation des plateformes multifonctionnelles.

³ Rapport sur le Développement Humain, PNUD 2016.

⁴ Institutions Sociales et Index de Genre (SIGI), OECD-2014.

⁵ Enquête spécifique sur l'Emploi et le Travail Decent (ESETD, Specific Survey on Employment and Decent Work) (2012/AGUIPE)

Stratégie

Le projet part de l'hypothèse que si i) les populations des zones rurales de Coyah et de Forécariah, notamment les femmes, ont un accès amélioré aux services énergétiques grâce aux plateformes multifonctionnelles ; si des activités économiques et génératrices de revenus en faveur des femmes dans les chaînes de valeurs des filières agricoles (production, transformation et commercialisation) porteuses sont diversifiées et promues, si les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes et leur rôle dans la prévention, la gestion des risques liés aux maladies à potentiel épidémique et la sécurité routière sont renforcées, si les ménages (y compris ceux dirigés par les femmes) bénéficient des foyers améliorés et sont impliqués dans la protection et gestion durable de l'environnement, alors les femmes seront économiquement autonomes, leur participation à l'économie locale sera améliorée et contribueront à la réduction de la pauvreté dans les zones du projet car, les femmes auront plus de revenus et les populations (hommes et femmes) des préfectures de Coyah et Forécariah, de capacités renforcées d'adaptation et de résilience aux maladies endémiques et autres catastrophes naturelles.

le PNUD a convenu avec la BAD de mettre en œuvre un projet d'installation des plateformes multifonctionnelles autour desquelles seront développés un paquet de services intégrés visant l'autonomisation des femmes, l'équité de genre et la réduction de la pauvreté. Le présent projet établira des complémentarités et synergies avec des actions antérieures et en cours de la zone d'intervention du projet routier.

Ainsi pour la mise en œuvre des actions prévues, le projet se basera essentiellement sur les stratégies suivantes :

- i) Installation et exploitation des plateformes par les communautés à travers les comités féminins de gestion mis en place
- ii) Structuration des groupements/associations des femmes autour de l'exploitation des plateformes et renforcement de leurs capacités managériales
- iii) Sensibilisation des communautés sur la gestion durable et la protection de l'environnement ainsi que sur la prévention des maladies à potentiel épidémique
- iv) Renforcement des capacités des artisans locaux pour la fabrication des foyers améliorés et la vulgarisation de leur usage
- v) Établissement des complémentarités et synergies d'actions avec les partenaires intervenant dans la zone

Résultats et partenariats

Résultats escomptés

L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'autonomisation des femmes dans 12 communes des préfectures de Coyah et Forécariah à travers l'accès aux services énergétiques en milieu rural fournis par des plateformes multifonctionnelles et la capacitation des femmes à développer des activités génératrices de revenus. Trois résultats sont attendus à la fin du projet. Les résultats escomptés du projet sont entre autres :

- i) Les femmes des zones rurales de Coyah et de Forécariah ont plus d'accès aux services énergétiques et allègent leur charge de travail domestique.
- ii) Les femmes diversifient leurs activités économiques et génératrices de revenus dans la production, la transformation et la commercialisation dans les chaînes de valeurs des filières agricoles porteuses et améliorent leur pouvoir économique ainsi que leur statut social.
- iii) Le rôle des femmes dans la prévention, la gestion des risques liés aux maladies à potentiel épidémique et la sécurité routière ainsi que dans la protection et gestion durable de l'environnement, est renforcé et améliore les capacités d'adaptation et de résilience des populations des préfectures de Coyah et Forécariah.

Pour atteindre ces résultats, les produits suivants sont attendus à la fin du projet :

Produit 1: 10.000 ménages ruraux des préfectures de Coyah et Forécariah ont accès aux services énergétiques fournis par 8 plateformes multifonctionnelles

Une plateforme multifonctionnelle (PTFM) est à la fois une Micro –Industrie de transformation agro-alimentaire et une petite centrale électrique située au cœur du village bénéficiaire.

La PTFM comprend plusieurs modules et s'adapte à chaque contexte du village, ce qui lui confère le caractère multifonctionnel : le module décortiqueuse à riz, qui permet de "piler" et transformer le paddy

en riz net avec un taux de brisure inférieur à 20% ; le module moulin à farine, qui transforme les céréales et tubercules en poudre (riz net, manioc séché, ...) ; le module concasseur qui permet de "concasser" les produits tels que le karité, le palmiste, ... ; le module broyage de produits oléagineux (arachide). Le fonctionnement de tous ces équipements est rendu possible grâce d'une part, à un moteur thermique et d'autre part à un alternateur multi courant triphasé de 15 KVA de puissance, qui est la source d'énergie permettant de rendre d'autres services. Toutes ces machines sont installées sur un seul châssis autour d'un moteur diesel de 20 Chevaux, équipé de systèmes de refroidissement et d'échappement.

Le processus d'installation des PTFM passera par trois étapes : i) l'étude de faisabilité participative qui se fera dans les 12 communes de la zone d'intervention et permettra d'évaluer l'engagement de la communauté, la viabilité économique, sociale et technique de la PTFM ; ii) l'installation et l'opérationnalisation de PTFM hybrides dans les localités retenues sur la base de l'étude de faisabilité ; iii) la formation et le suivi des comités féminins de gestion porteurs des PTFM. Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer au moins 8 PTFM hybrides, utilisant é sources d'énergie y compris la source solaire. Les sites exacts seront déterminés par les résultats de l'étude de faisabilité participative.

Produit 2 : 16 organisations féminines à base communautaire (associations, groupements et coopératives) disposent des capacités managériales et des compétences nécessaires pour assurer la gestion des plateformes multifonctionnelles et mener des activités génératrices de revenus.

Les Plateformes multifonctionnelles sont un moyen performant de lutte contre la pauvreté par : i) l'introduction de l'énergie mécanique et électrique dans les villages ; ii) l'appui au développement des activités productives permettant d'augmenter les revenus des femmes ; iii) le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des groupements féminins porteurs de ces PTFM.

Dans le domaine de la promotion du genre, il est démontré que les PTFM sont de véritables outils d'émancipation et d'autonomisation des femmes, qui renforcent leur image au niveau communautaire. Les PTFM contribuent à réduire énormément la pénibilité des travaux des femmes dans le cadre de la transformation des produits agricoles (riz, manioc, huile de palme, karité, etc.) et d'augmenter leurs revenus, de créer des emplois et du point de vue institutionnel de viabiliser les groupements féminins bénéficiaires tout en créant des liens forts avec les collectivités locales et divers fournisseurs de services (les banques de proximité, les réparateurs et vendeurs de pièces de rechange).

Pour la réussite de cet outil en faveur de la promotion de la femme et de la jeune fille, le renforcement des capacités des organisations féminines porteuses de la PTFM et clientes est essentiel. Il s'agira de déterminer dans chaque village bénéficiaire les besoins spécifiques des organisations féminines et de définir un plan de développement des capacités suivant leurs plans d'affaires. Les groupements féminins seront dotés de petits équipements permettant de conserver et valoriser davantage leurs produits (séchoirs, emballages, etc.). Aussi, pour plus de succès, un volet d'alphabétisation fonctionnelle sera développé pour combler les écarts relatifs au taux faible d'alphabétisation chez les femmes et les jeunes filles.

Produit 3 : 5.000 ménages ruraux sont dotés de foyers améliorés et sensibilisés sur la gestion durable de l'environnement ;

Le bois est le combustible principal utilisé par les populations pour la cuisson des repas et autres besoins des ménages, sous forme de charbon. Cette pratique a de lourds impacts négatifs sur l'environnement car elle est l'une des principales causes du déboisement. Le foyer amélioré est une technologie énergétique simple qui permet de réduire la consommation du bois de cuisson ou charbon de bois et contribuera à la réduction des maladies respiratoires chez les femmes dues à l'inhalation de la fumée. Le principe général est d'optimiser le rendement énergétique en ayant un foyer fermé pour concentrer la chaleur sur la marmite. Il y a des foyers améliorés en banco, semi-métallique et métallique. Son utilisation améliore les conditions de cuisson pour les femmes et permet d'économiser entre 25 à 45% de bois de chauffe par ménage. Dans le cadre du projet, les foyers améliorés de type métallique et semi-métallique sont retenus. Il s'agira avant tout d'identifier les artisans locaux et de les former sur la technique de fabrication des foyers améliorés. Ils seront ensuite appuyés pour assurer la fabrication des foyers lesquels seront acquis par le projet à travers les organisations d'artisans locaux spécialisés dans ce domaine.

La distribution sera précédée par l'identification des ménages les plus vulnérables de la zone d'intervention du projet devant bénéficier des foyers améliorés, puis une sensibilisation sur les avantages de leur utilisation ainsi que leur entretien.

10.000 foyers améliorés seront ainsi distribués à 5.000 ménages (2 foyers par ménage), lesquels seront chargés de vulgariser l'outil dans leurs villages respectifs. Cette distribution sera suivie de la sensibilisation pour renforcer l'appropriation.

Produit 4 : 10.000 ménages des préfectures de Coyah et Forécariah appliquent de manière durable les mesures de prévention des maladies à potentiel épidémiques telles que le VIH SIDA et la maladie à virus Ebola.

Sur la base des résultats de l'enquête sur les comportements, attitudes et pratiques à réaliser par l'Institut National des Statistiques (INS), des objectifs de spécifiques en matière de changement de comportement par rapport aux maladies à potentiel épidémique seront fixés, en particulier le VIH Sida et la Maladie à Virus Ebola (MVE) ainsi que d'autres thématiques pertinentes en rapport avec la santé de reproduction. Des relais communautaires issus des organisations féminines et des associations des jeunes seront identifiés, formés et outillés pour assurer une sensibilisation de proximité de manière continue. Des séances publiques de sensibilisation seront réalisées dans les communes cibles du projet ainsi que par le biais des radios rurales et communautaires.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le montant des ressources requis pour réaliser ces activités s'élèvent à 1 749 992 dollars américains et se répartissent comme suit

Produits	Budget Global (USD)	%
Produit 1 : 10.000 ménages ruraux des préfectures de Coyah et Forécariah ont accès aux services énergétiques fournis par 8 plateformes multifonctionnelles	707 600	40%
Produit 2 : 16 organisations féminines à base communautaire (associations, groupements et coopératives) disposent des capacités managériales et des compétences nécessaires pour assurer la gestion des plateformes multifonctionnelles et mener des activités génératrices de revenus.	137 600	8%
Produit 3 : 5.000 ménages ruraux sont dotés de foyers améliorés et sensibilisés sur la gestion durable de l'environnement ;	267 000	15%
Produit 4 : 10.000 ménages des préfectures de Coyah et Forécariah appliquent de manière durable les mesures de prévention des maladies à potentiel épidémiques telles que le VIH SIDA et la maladie à virus Ebola.	97 600	6%
Exécution, monitoring et gestion du projet	338 866	19%
Sous total	1 548 666	
Frais de Gestion	123 893	7%
Divers et imprévus	77 433	4%
BUDGET TOTAL	1 749 992	100%
FINANCEMENT BAD	1 570 846	90%
PARTICIPATION DU PNUD	179 147	10%

Partenariats

Le partenaire principal dans la mise en œuvre du présent programme est le Ministère des Travaux Publics auquel la gestion du projet de reconstruction de la route Coyah-Forecariah est confiée. Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) qui a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme et de protection de l'enfant sera aussi un partenariat privilégié, car le projet est en droite ligne avec la politique nationale genre et dont l'un des axes stratégiques est l'autonomisation économique des femmes. Le Ministère de l'Industrie et des PME sera aussi un partenaire technique clé de ce projet, en raison de l'encrage institutionnel du programme national de développement des plateformes multifonctionnelles.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) jouera le rôle de principale entité de mise en œuvre/entité d'exécution en étroite collaboration avec le MASPFE et d'autres Ministères, Agences et Départements (MADs) concernés avec la mise en œuvre du programme –c.-à-d. Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Industrie, Ministère des Transports, etc. Depuis des années, le PNUD Guinée accompagne le Gouvernement de la Guinée dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'autonomisation des femmes. Ainsi, le PNUD a appuyé l'élaboration et la révision de la politique nationale genre et l'expérimentation d'un projet d'installation des plateformes multifonctionnelles dans les régions de Mamou et Kindia. Plus de 120 Plateformes Multifonctionnelles sont installées en milieu rural, essentiellement dans les régions de Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Boké et N'Zérékoré. Cette phase a permis le développement, en Guinée, d'une initiative nationale opérationnelle et la démonstration de l'efficacité de l'approche plateforme multifonctionnelle pour réduire la pauvreté en zone rurale. Le programme bénéficiera de l'expertise des équipes déjà sur terrain qui seront mises à contribution pour faire des études de faisabilité et l'installation des PTFM. L'expertise du PNUD au niveau régional et global dans des domaines pertinents ainsi que des synergies avec d'autres initiatives de l'organisation au niveau national en Guinée, régional et international seront utilisées.

Le projet travaillera avec le secteur privé qui assurera le rôle de « prestataire - délégataire de service d'études, d'installation, de maintenance et réparation de Plateformes. Il s'agira des PME locales et Entreprises nationales et ou internationales du secteur privé formel ayant manifesté un certain intérêt à assurer l'obligation de services liés au Projet et jouissant, pour cela, d'une certaine crédibilité de par un statut juridique conventionnel (personnalité morale et juridique reconnue comme telle) et des compétences techniques et financières requises pour un tel exercice. Le secteur privé bénéficiera aussi (accroissement de chiffre d'affaires) des achats d'équipements divers liés à la mise en œuvre du Projet (moulins, châssis, moteurs et divers autres équipements).

Parmi les bénéficiaires du secteur privé, on peut citer ; i) les prestataires des services d'études (bureaux d'études, consultants, etc.) ; ii) les prestataires des services d'installation des équipements PTFM et de réseaux d'électricité, hybrides (techniciens et ouvriers installateurs, PME etc.) ; iii) fournisseurs d'équipements PTFM (menuisiers métallique, commerçants fournisseurs agréés d'équipements comme moteurs, moulin, décortiqueuses, etc.) ; iv) institutions d'épargne et de crédit (micro finance, etc.) ; et des prestataires de services de formation et d'encadrement des populations rurales bénéficiaires du programme (ONG).

Risques et hypothèses

Risques	Probabilité de survenance (Fort, Moyen, Faible)	Gravité de l'impact du risque (Fort, Moyen, Faible)	Stratégie d'atténuation du risque (Personne/Unité responsable)
<p>Risque Opérationnel faible dynamisme des acteurs dans les communes associations, groupements de femmes et de jeunes, artisans)</p>	Moyen	Moyen	Renforcement des capacités managériales des associations de femmes et de jeunes existantes avec un suivi régulier.
<p>Risque partenarial faible collaboration entre les partenaires du projet</p>	Faible	Moyen	Renforcement du cadre de concertation formel et informel
<p>Risque financier retard de mise à disposition des fonds pour les activités du projet</p>	Faible	Faible	Établissement des requêtes, transmission de tous les documents justificatifs requis et suivi pour les décaissements des fonds dans les délais
<p>Risque politique remous politique pouvant entraîner l'absence interlocuteur au niveau local</p>	Moyen	Moyen	Accompagnement des actions de Dialogue politique

Implication des parties prenantes

Le projet couvre les préfectures de Coyah et Forécariah, en particulier les douze (12) communes urbaines et rurales suivantes : i) Préfecture Coyah : communes de Coyah centre et Wonkifongii) Préfecture Forécariah : communes de : Mafèrinyah, Allassoyah, Forécariah Centre, Kaliah, Farmoriah, Moussayah, Benty, Sikhourou, Kakossa (une île) et Kaback (une île).

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations de ces 2 préfectures, notamment les femmes et les jeunes car ce projet sera exécuté en créant des synergies avec l'ensemble des initiatives en cours relatives à l'autonomisation des femmes, la maîtrise et l'accès à l'énergie, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté dans le cadre global de l'atteinte des ODD en Guinée.

Le projet profitera directement à 12 communes (d'environ 2 000 habitants chacune), soit une population bénéficiaire de l'ordre de 24 000 de personnes, dont environ 52 % de femmes (12 000 à 12500 femmes). Le projet profitera aux membres des organisations de femmes (groupements d'intérêt économique (GIE), coopératives, etc.) et dont la majorité sont non scolarisées ou déscolarisées et en situation de sous-emploi, aux entrepreneurs locaux (hommes, femmes, jeunes) ou individus ou groupes souhaitant développer des activités génératrices de revenus non agricoles, aux artisans locaux qui seront formés et outillés dans la fabrication des foyers améliorés ainsi que les ménages y compris les ménages dirigés par les femmes de la zone du projet

Les bénéficiaires indirects incluent **les communautés d'intervention** du programme ; les autorités locales, Ministères et d'autres entités gouvernementales déconcentrées et décentralisées concernées par l'accès à l'Energie, la sécurité routière, la protection et gestion durable de l'environnement, l'autonomisation des femmes et l'entreprenariat féminin. Les ONG et d'autres acteurs de la société civile qui seront associés au projet, notamment pour mettre en œuvre les activités de sensibilisation, etc.

Le projet aura aussi des retombées positives sur les villages environnants des localités d'implantation des PTFM qui pourront en profiter pour acquérir certains services y compris la mouture des graines, les charges de batteries de téléphones portables, etc.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet s'inspirera des initiatives similaires et en cours en matière de PTFMF hybride et de foyers améliorés dans la région de l'Afrique de l'ouest y compris le Mali, le Burkina-Faso, le Sénégal, le Niger et la Mauritanie où l'installation des plateformes multifonctionnelles a fait déjà ses preuves pour fournir de l'Energie en milieu rurale et contribuer à l'autonomisation des femmes initiées à l'exploitation de ces unités.

Des échanges d'expériences seront envisagées et le partage des connaissances et de la documentation sur les défis et les leçons apprises pour la réussite de ce genre de projet seront privilégiés pour renseigner la mise en œuvre réussie du projet.

Connaissance

En plus du rapport d'évaluation du projet, des supports de communication pour une sensibilisation adaptée seront produits pour la mise en œuvre effective des activités de sensibilisations sur les maladies à potentiel épidémique. Les résultats atteints par le projet y compris les effets positifs et défis rencontrés lors de la mise en œuvre du projet ainsi que les enseignements tirés seront documentés (capitalisés) et partagés avec nos partenaires pour des fins de mise à l'échelle dans les autres localités qui ne seront pas couvertes par le présent projet.

Durabilité et amplification

Les stratégies suivantes seront utilisées pour assurer la pérennité des effets du projet. Celles-ci incluent :

- Le renforcement des capacités des comités féminins de gestion pour exploiter et gérer eux-mêmes le fonctionnement des plateformes, avec un adossement à une meilleure structuration des

organisations de tutelle, ce qui va contribuer à rendre autonome les femmes et éviter une grande dépendance des femmes vis-à-vis des techniciens extérieurs qui leur couleraient cher

- Le partenariat avec les organisations de la société civile présentes dans la localité pour conduire les activités de sensibilisation est le renforcement des capacités des femmes/comités locaux qui assureront des causeries éducatives de proximité
- L'implication et le renforcement des capacités des artisans locaux serviront à maintenir l'expertise dans la communauté, de constituer un pool de fournisseurs des foyers améliorés pour les ménages et d'assurer un transfert continue de connaissance/technologie en matière de fabrication des foyers améliorés. Cela soutient un effet positif sur la protection et la gestion durable de l'environnement
- La mise en relation et la synergie des actions entre intervenants facilitant l'appropriation de la stratégie d'intervention et acquis du projet

II. GESTION DU PROJET COÛT EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ

- En termes de coût efficacité et productivité, les Plateformes multifonctionnelles sont un moyen performant de lutte contre la pauvreté par : i) l'introduction de l'énergie mécanique et électrique dans les villages ; ii) l'appui au développement des activités productives permettant d'augmenter les revenus des femmes ; iii) le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des groupements féminins porteurs.

De nombreuses expériences dans la région ouest africaine ont démontré que les PTFM sont de véritables outils d'émancipation et de promotion des femmes, qui renforcent leur image au niveau communautaire. Les PTFM permettent de réduire énormément la pénibilité des travaux pour les femmes pour la transformation des produits agricoles (riz, manioc, huile de palme, karité, etc.) et d'augmenter leurs revenus, de créer des emplois et de viabiliser les groupements féminins bénéficiaires au niveau institutionnel tout en créant des liens forts avec les collectivités locales et divers fournisseurs de services (les banques de proximité, les réparateurs et vendeurs de pièces de rechange). D'autres effets positifs de l'exploitation des PTFM incluent la libération du temps pour les femmes à participer aux activités éducatives, y compris l'alphabétisation ainsi qu'aux activités de sensibilisation sur des thèmes variés en rapport avec la santé, la nutrition des enfants et les droits des femmes.

Le choix des unités hybrides avec l'usage de l'énergie renouvelable comme le solaire a comme avantage aussi d'atténuer l'impact des gaz à effet de serre et de réduire la consommation du carburant. A titre illustratif le projet profitera directement à 12 communes avec une population bénéficiaire directe de plus de 30 000 personnes.

Gestion du projet

Un Comité de Pilotage donnera les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du programme. Le Comité sera présidé par le Ministère des Travaux Publics et comptera sur la participation d'autres Ministères et départements clés –Ministère des affaires Sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'industrie, ministère de l'environnement, etc.- ; des représentants de la Banque africaine de Développement et des représentants des bénéficiaires. Un acte officiel instituera ce comité et définira sa composition et son mandat (prérogatives)

Une équipe technique, sous la coordination technique du PNUD, animera et coordonnera la mise en œuvre du projet. L'équipe sera constituée d'un technicien spécialisé des PTFM/ coordinateur national du projet et deux animateurs (trices) polyvalents à raison d'un animateur (trice) polyvalent par préfecture, un expert en développement économique et chaîne de valeur. Un assistant(e) financier/comptable, Un Expert en S&E et un chauffeur appuieront l'équipe technique sous la supervision de la spécialiste de programme et du genre du PNUD.

Des activités de suivi et évaluation sont prévues pour une communication efficace tout au long de la durée du projet. Une évaluation indépendante des résultats du projet est également prévue.

II. CADRE DE RÉSULTATS⁶

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁷	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	An1	An2	
Produit 1: 10.000 ménages ruraux des préfectures de Coyah et Forécariah ont accès aux services énergétiques fournis par 8 plateformes multifonctionnelles hybrides	1.1. <i>nbre de ménages y compris ceux dirigé par les femmes ayant accès à l'Energie produite par les plateformes</i>	Rapports de suivi	0	2017	5000	5000	Dénombrement Suivi interne
	1.2. <i>nbre d'unités PTFM hybride fonctionnelles</i>	Rapports de suivi	0	2017	5	3	Dénombrement Suivi interne
	2.1. <i>Nbre d'organisation féminines de base constituée autour des plateformes</i>	Rapports de suivi	0	2017	8	8	Dénombrement Suivi interne
Produit 2: 16 organisations féminines à base communautaire (associations, groupements et coopératives) disposent des capacités managériales et des compétences nécessaires pour assurer la gestion des plateformes multifonctionnelles et mener des activités génératrices de revenus.	2.2 <i>Nbre d'organisation féminines ayant reçu une formation sur la gestion des plateformes</i>	Rapports de suivi	0	2017	8	8	Dénombrement Suivi interne
	2.3. <i>Nbre d'AGR créés par les femmes autour des PTFM</i>						

⁶Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

⁷Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

<p>Produit 3 : 5.000 ménages ruraux sont dotés de foyers améliorés et sensibilisés sur la gestion durable de l'environnement ;</p>	<p>3.1 Nbre de foyers améliorés distribués aux ménages y compris ceux dirigés par les femmes</p>	<p>Rapports de suivi</p>	<p>0</p>	<p>2017</p>	<p>7F 7M</p>	<p>5F 5M</p>	<p>Dénombrement Suivi interne</p>
<p></p>	<p>3.2 Nombre de ménages y compris ceux dirigés par les femmes utilisant les foyers améliorés</p>	<p>Rapports de suivi</p>	<p>0</p>	<p>2017</p>	<p>3000</p>	<p>2000</p>	<p>Dénombrement Suivi interne</p>
<p></p>	<p>3.3 Nbre de ménages y compris ceux dirigés par les femmes sensibilisées sur la gestion durable de l'environnement</p>	<p>Rapports de suivi</p>	<p>0</p>	<p>2017</p>	<p>3000</p>	<p>2000</p>	<p>Dénombrement Suivi interne</p>
<p>Produit 4: 10.000 ménages des préfectures de Coyah et Forécariah appliquent de manière durable les mesures de prévention des maladies à potentiel épidémiques telles que le VIH SIDA et la maladie à virus Ebola.</p>	<p>Nbre de séances de sensibilisation sur maladies à potentiel épidémique</p>	<p>Rapports de suivi</p>	<p>0</p>	<p>2017</p>	<p>24</p>	<p>24</p>	<p>Dénombrement Suivi interne</p>
<p></p>	<p>Nbre de cas de maladie à potentiel épidémique notifiés dans les structures de santé</p>	<p>Rapports de suivi</p>	<p>0</p>	<p>2017</p>	<p>3000</p>	<p>2000</p>	<p>Dénombrement Suivi interne</p>

W. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	BAD, PNUD, ministères partenaires	15, 000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Équipe du projet	NA
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Équipe du projet	NA
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	Équipe du projet	NA
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Équipe du projet partenaires du projet	4,000
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Équipe du projet	1000

	<p>annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.</p> <p>Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.</p>	Annuelle	<p>Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.</p>	5,000
--	--	----------	--	-------

Plan d'évaluation⁸

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation Finale	BAD			Avril 2020		50,000

Facultatif; selon les besoins

4. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL⁹¹⁰

Produits recherchés	Activités planifiées	Budget projet ventilé 2018 - 2019		Parties responsables	Budget indicatif en US\$		
		An 1	An 2		Source financ.	Poste budget.	Montant
Produit 1: 10 000 ménages aux des réflecteurs de vayah et arcariah ont cés aux ryices ergétiques urnis par 8 ateformes ultifonctionnelle	Réalisation des études de faisabilité participatives dans 12 communes	18 000	-	PNUD	BAD	72 100	18 000
	Mobilisation des acteurs communautaires pour l'identification des porteurs des PTFM et la participation construction des abris	6 000	-	PNUD	BAD	72 100	6 000
	Construction de 5 bâtiments pour abriter les PTFM, incluant un bureau, un magasin et un bloc de latrines de 2 portes (10m x 8m)	148 000	-	PNUD	BAD	72 200	148 000
	Achat et installation de 8 unités hybrides de transformation agroalimentaire (générateur+ solaire)	250 000	150 000	PNUD	BAD	72 200	400 000
	Moyens intermédiaires de transport: charettes manuelles, moto charrettes, etc	PM	PM				PM
	Petites infrastructures communautaires (forages, système d'arrosage des jardins maraichers, ouvrages de franchissement, congélateurs solaires, etc.) à définir par l'EFP	PM	PM				PM
	Formation technique des Comités Féminins de Gestion (CFG) et les meuniers sur l'exploitation et la gestion des PTFM	8 000	8 000	PNUD	BAD	75700	16 000
	Formation continue en appui conseil et		20 000	PNUD	BAD	75700	50 000

⁹¹⁰ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

⁹¹¹ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

Produits recherchés	Activités planifiées	Budget projet ventilé 2018 - 2019		Parties responsables	Budget indicatif en US\$		
		An 1	An 2		Source financ.	Poste budget.	Montant
	accompagnement pour l'autonomisation des CFG						
Plus-total produit 1 :		460 000	178 000				638 000
Produit 2: organisations féminines à base communautaire, associations, groupements et coopératives) Formation technique des CFG et groupements féminins : maraichage, transformation, conditionnement Petits équipements de séchage, conditionnement des fruits et légumes Formation des Organisations féminines (OF) en esprit d'entreprise, gestion simplifiée, accès aux marchés	Identification des groupements féminins et les besoins spécifiques en formation (associations, groupements et coopératives)	4 000	2 000	PNUD	BAD	72 100	6 000
	Formation technique des CFG et groupements féminins : maraichage, transformation, conditionnement	12 000	8 000	PNUD	BAD	75 700	20 000
	Petits équipements de séchage, conditionnement des fruits et légumes	24 000	16 000	PNUD	BAD	72 200	40 000
	Formation des Organisations féminines (OF) en esprit d'entreprise, gestion simplifiée, accès aux marchés	12 000	8 000	PNUD	BAD	75 700	20 000
	Formation des OF en alphabétisation fonctionnelle	20 000	10 000	PNUD	BAD	75 700	30 000
Plus-total produit 2 :		70 000	46 000				116 000
Produit 3: 800 ménages ruraux sont dotés de foyers améliorés et sensibilisés sur la gestion durable de l'environnement ;	Sensibilisation préliminaire dans les communes sur l'utilité des foyers améliorés et la protection de l'environnement	6 000	6 000	PNUD	BAD	75 700	12 000
	Renforcement des capacités des artisans locaux pour la confection des foyers améliorés	5 000	5 000	PNUD	BAD	75 700	10 000
	Acquisition et diffusion des foyers améliorés ménages	130 000	80 000	PNUD	BAD	72 200	210 000
	Sensibilisation à travers les radios rurales et	10 000	5 000	PNUD	BAD	75 700	15 000

Produits recherchés	Activités planifiées	Budget projet ventillé 2018 - 2019		Parties responsables	Budget indicatif en US\$		
		An 1	An 2		Source financ.	Poste budget.	Montant
	communautaires						
	Identification et formation des pépiniéristes villageois sur les techniques de mise en place de pépinières d'essences forestières et d'arbres fruitiers dans les communes la fourniture de plans)	10 000	10 000	PNUD	BAD	75700	20 000
Produit 3		161 000	106 000				267 000
Produit 4:		PM		PNUD	BAD		PM
1000 ménages des préfectures de Dayah et Bécariyah qui pliquent de manière durable des mesures de prévention des maladies à potentiel épidémiques les que le VIH DA et la maladie virus Ebola.	Deux enquêtes (début et fin de projet) sur les comportements et attitudes des populations locales	10 000	10 000	PNUD	BAD	75700	20 000
	Identification et formation des relais communautaires (issus des OF impliquées dans le projet) en sensibilisation sur le changement de comportements						
	Organisation de 16 séances publiques de sensibilisation (sur le VIH SIDA, la maladie à virus Ebola et sécurité routière) dans les 8 communes;	8 000	8 000	PNUD	BAD	75700	16 000
	Conception, installation et diffusion des supports de communication sur le changement de comportement (panneaux, boîtes à images, Tee-shirt, plaquettes, etc)	10 000	10 000	PNUD	BAD	72200	20 000
	Sensibilisation de proximité (causeries éducatives) à travers les organisations féminines et leaders locaux	5 000	5000	PNUD	BAD	75700	10 000
	Encadrement et appui conseil spécialisé en communication sociale	5 000	5000	PNUD	BAD	75700	10 000
Produit 4		38 000	38 000				76 000

Produits recherchés	Activités planifiées	Budget projet ventilé 2018 - 2019		Parties responsables	Budget indicatif en US\$		
		An 1	An 2		Source financ.	Poste budget.	Montant
Appui général à la gestion Projet	Exécution, monitoring et gestion de projet	269 119	204 727	PNUD	BAD		473 847
		113 273	65 873	PNUD	PNUD		179 146
Sous total gestion du Projet		382 392	270 600				652 993
TOTAL BUDGET		1 111 392	638 600				1 749 992

Organigramme

Structure organisationnelle du projet

Comité de pilotage (mécanisme de gouvernance)

Équipe Technique de Coordination basée au PNUD

Ministère des Travaux Publics –Ministère des affaires Sociales, de la promotion féminine et de l'enfance- Ministère de l'industrie- Ministère de l'environnement Représentants de la Banque africaine de Développement- Représentants des bénéficiaires

Expert (e) PTFM/
Coordonnateur
National du Projet

Pool d'Appui
S&E
Gestion Comptable
Administration

Expert(e)
développement
économique et chaîne
des valeur

Conseiller (e)Polyvalent
(e)en développement
/Coyah

Conseiller (e) Polyvalent
(e)en développement
/Forécariah

VI. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir une seule des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

VII. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir une seule des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹¹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]¹² ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

¹¹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

¹² À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
- i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes(OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le

gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.